



**LES AMIS DU PARC NATIONAL DES PYRÉNÉES**  
*Association Loi 1901, reconnue d'intérêt général*  
*Affiliée à la Fédération Sportive et Gymnique du Travail (FSGT)*

**Commission Statuts - règlement intérieur**  
**Réunion du 12 septembre 2022 à la permanence de Tarbes, chemin de l'Ormeau.**

**Présents :** Roger BLANC, Jean-Marie DELADERRIÈRE, Yves ÉMENT, Hervé LATKOWSKI

**Invitée :** Françoise CAVALIER

**Excusée :** Joëlle LE LAY

Yves ÉMENT ouvre la séance et remercie les participants pour leur présence.

Hervé LATOWSKI indique qu'en tant que président de l'association il avait souhaité « re-toiletter » le règlement intérieur en simplifiant les termes et en l'actualisant. En effet, ce document avait, au fil des ans, fait l'objet de rajouts, le rendant, à son avis, obsolète et fastidieux à lire.

Roger BLANC le confirme en expliquant que ces rajouts étaient motivés par des manquements ou des errements successifs d'adhérents. Il ajoute que ceux-ci ont été utiles en leur temps mais lui semblent maintenant désuets.

Jean-Marie DELADERRIÈRE précise que certains chefs de file et serre-files ont eu besoin, eux aussi, de quelques « recadrages ».

Yves ÉMENT explique qu'il a fusionné les règles sur les sorties et celles sur le fonctionnement du groupe Flore au document principal, ce qui représente un document conséquent mais unique. Dans un second document envoyé avant cette réunion et rédigé en partenariat avec Joëlle LE LAY, les consignes aux chefs de file et serre-file ainsi que celles aux adhérents ont été retirées, ce qui allège le règlement. Les consignes, à réétudier, pourraient figurer en annexe.

Hervé LATOWSKI précise que les documents annexes le perturbent moins que l'obsolescence des propos tenus dans les différents documents. Il a d'ailleurs retravaillé la partie relative aux sorties en la simplifiant et en ne gardant que ce qui lui semblait nécessaire. Il propose aux membres du groupe de le leur transmettre afin qu'ils le lisent à tête reposée et y apportent toute modification qu'ils jugeront utile.

Un consensus se dégage pour :

- garder les « Règles applicables aux sorties » dans une annexe au règlement intérieur, telle que prévue à son chapitre VI,
- ne pas réaliser un document intégrant ces règles dans le corps du règlement intérieur.

Les membres de la commission décident de travailler dans un premier temps sur cette partie relative aux sorties en se basant sur le texte proposé par Hervé LATKOWSKI, par échanges de courriels.

Ce document pourrait faire l'objet d'un débat lors de la réunion des encadrants du 30 septembre prochain, car ils sont les premiers concernés.

Yves ÉMENT suggère un retour des propositions du groupe pour le vendredi 23 septembre afin de finaliser un document exploitable le 30 pour la réunion des encadrants, si les délais le permettent.

Les membres du groupe acceptent cette proposition.

Yves ÉMENT remercie les membres et clôt la séance.